

1.

Débitrice: **BAYARD TERRASSEMENTS TECHNIQUES**
Sàrl, en liquidation, 1260 Nyon
2.

Déclaration de faillite: 25.10.2005
3.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 28.11.2005
4.

Avance de frais: CHF 4'000.00
- Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-
mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquida-
tion et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais
qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation
ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
- Office des faillites de Nyon-Rolle
1260 Nyon
- (03108996)